



Problème de devis et facturation

Par **tamanaison**, le **05/08/2014** à **12:55**

Bonjour,

Avec mon ami nous sommes en train de faire construire.

Nous avons donc été voir plusieurs revendeurs afin d'acheter du carrelage de la faïence de la robinetterie un meuble de salle de bain une baignoire... etc...

Plusieurs revendeurs nous ont fait des devis. Nous avons fini par accepter un devis chez un revendeur puisque pour les même prestations il était un peu moins cher.

Nous avons signé le devis qui était du mois d'octobre 2013 début janvier 2014 et versé un acompte de 10%.

La semaine dernière nous avons été livré de notre matériel avec une facture qui correspond à notre devis.

Nous avons réglé la facture et ils ont encaissé notre chèque.

Sauf que maintenant ils nous réclame 1200 € de plus parce qu'ils ont fait une erreur sur le montant du meuble de notre salle de bain, une erreur de virgule.

Effectivement notre meuble sur le devis et sur notre facture nous est facturé 10€43 au lieu de 1043€...

Nous pensions que ce montant était du a la remise que la vendeuse nous a dit qu'elle nous accorderait, une remise sur notre commande si nous prenions notre matériel chez eux...

Avant de payer notre acompte de 10% pour notre devis la vendeuse nous l'a détaillé sans nous dire qu'il y avait d'erreur.

Aujourd'hui la vendeuse nous montre un devis qui date du mois d'avril 2013 que nous n'avons jamais vu en nous disant que sur ce devis les pris sont justes et qu'en établissant la facture ils se sont tout simplement trompé.

Lorsque je lui ai montré mon devis du mois d'octobre 2013 elle a semblé surprise de voir que mon devis et ma facture étaient identique.

Malgré cela elle nous a réédité une autre facture avec juste le meuble de salle de bain pour que nous puissions régler la différence pour l'erreur de leur facturation.

Ma question on t'ils le droit de me réclamer 1200 € supplémentaire pour une facture que j'ai

déjà réglé sous prétexte qu'ils ont fait une erreur alors que le montant sur devis et sur facture sont identiques ?

Merci par avance de votre aide
Et de vos conseils

Par **moisse**, le **05/08/2014** à **14:46**

Bonjour,

La controverse mérite débat.

D'une part l'erreur ne fait pas le droit, et vous auriez dû vous apercevoir de l'erreur, d'ailleurs vous vous en êtes aperçu.

Une remise ne consiste pas à noter un prix abracadabrant sans autre forme de procès, mais un taux ou un montant de ristourne afin que le cadeau commercial soit apparent.

Par ailleurs vous pouvez arguer qu'en présence d'un devis sans erreur, vous n'auriez pas donné suite à celui-ci.

C'est donc sur cette base qu'il faut discuter.

Par **tamanaison**, le **05/08/2014** à **15:05**

Bonjour merci de votre réponse... l'erreur sur le devis nous ne l'avons constaté que lorsque la vendeuse nous a remis la facture pour le meuble.

Le montant de ma facture correspondant à celui de mon devis nous avons payé sans nous poser de question

Ce n'est qu'une fois que la vendeuse nous a signalé son erreur que nous avons regardé en détail

Nous nous sommes arrêtés sur un montant total de l'ensemble des accessoires que nous achetions et pas sur le détail de chacun...

Et qd bien même l'erreur n'est pas de notre fait !

De plus cette erreur ils l'ont fait 2 fois !!!

Mais cela ne répond pas à ma question.... ont ils vraiment le droit de me refacturer un meuble déjà payé ??

Merci d'avance

Par **moisse**, le **05/08/2014** à **18:39**

Cela répond à votre question.

L'erreur n'a jamais fait le droit.

Une erreur manifeste requiert rectification, c'est le cas.

Pour être plus clair:

Etiqueter une FERRARI 150000 euro alors que le prix est de 160000 euro n'est pas révélateur d'une erreur manifeste.

Mais afficher ce même véhicule 15000 euro au lieu de 150000 n'oblige pas le commerçant à

vendre le véhicule au prix affiché.

Pour ce qui vous concerne l'indication d'un prix manifestement erroné, car ce meuble vous l'avez choisi, vraisemblablement demandé le prix au cours de la visite, de visu ou sur catalogue, bref vous ne pouviez pas ignorer l'erreur.

Le commerçant peut vous réclamer la différence, mais votre résistance ne sera pas forcément abusive.

Par **tamanaison**, le **05/08/2014** à **21:16**

Merci de votre réponse

Je me doutais un peu de cela

Malgré tout je pense leur demander une réduction du fait de leur erreur

Par **tamanaison**, le **29/10/2014** à **13:19**

Merci de votre réponse

J'ai tout de même envoyé un recommandé au magasin en leur spécifiant que vu que je m'étais honoré de ma facture et que celle ci correspondait à mon devis je ne voyais pas pourquoi je devrais m'acquitter d'une autre facture.

Depuis 2 mois je n'ai plus de nouvelles.... :)